

À L'USAGE DE LA VILLE

Type de demande



INSTALLATION D'UN QUAI

N°

Matricule

Reçu

★ Construction accessoire constituée d'une plate-forme flottante ou fixe sur pieux ou pilotis et localisé sur le littoral d'un plan d'eau, permettant l'accostage d'une embarcation.

Documents requis

- ☐ Plan à l'échelle illustrant les dimensions du quai et sa localisation sur le terrain avec les distances par rapport aux lignes latérales;
- ☐ Autorisation du ministère concerné (bail d'occupation) pour les quais de plus de 30 mètres carrés;
- ☐ Le paiement de la demande Quai / 50.00 \$;
- ☐ Procuration écrite du propriétaire, si le demandeur n'est pas le propriétaire.

Emplacement des travaux

Adresse :

OU Cadastre :

Identification

Propriétaire

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Téléphone :

Courriel :

Demandeur (si différent du propriétaire seulement)

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Téléphone :

Courriel :

Procuration :

☐ Oui ☐ Non

Travaux

Date prévue du début des travaux :

Date prévue de la fin des travaux :

Valeur des travaux :

\$

(estimation des matériaux et de la main d'œuvre)

☐ Autoconstruction

OU

☐ Entrepreneur

Nom de la compagnie :

Téléphone :

Nom du responsable :

Cellulaire :

Adresse :

Courriel :

Ville :

N° de RBQ :

Code postal :

N° de NEQ :

Installation d'un quai

Nom du cours d'eau / lac :

Dimension du quai :

Largeur du cours d'eau à l'endroit installée (si applicable) :

Superficie totale :

Matériaux :

Type :

Pilotis ☐

Pieux ☐

Flottant ☐

Distance

Lignes latérales : (min. 5 mètres): Droite :

Gauche :

Description des travaux / OBLIGATOIRE

Localisation des travaux

Veuillez dessiner sur un plan, le quai avec ses dimensions et la maison. De plus, veuillez nous indiquer les distances avec les lignes latérales.

Le tout peut être dessiné sur le plan accompagnant votre certificat de localisation. À défaut de posséder un tel plan veuillez utiliser le quadrillé de la page suivante.

Lac/cours d'eau/milieu humide
Rive (10 ou 15 mètres)

Ligne latérale gauche

Ligne latérale droite

Ligne avant (rue)

Un quai est autorisé en face de tout lot riverain, si sa réalisation n'est pas incompatible avec les mesures de protections recommandées pour les plaines inondables, aux conditions suivantes :

- Le quai appartient au propriétaire du lot en face duquel il est installé;
- Un (1) seul quai comprenant au maximum quatre (4) emplacements de bateau est autorisé par terrain;
- La largeur totale du quai n'excède pas 3 m;
- La longueur totale du quai n'excède pas 25 m;
- Le quai doit être construit sur pilotis, sur pieux ou fabriqué de plates-formes flottantes (sans aucun panneau de styromousse apparent);
- Aucun quai privé n'est autorisé dans le prolongement d'une rue ou d'un accès public à l'eau;
- Le quai ne doit pas entraver la libre circulation de l'eau sur les 2/3 de la longueur;
- Une marge minimale de 5 m est respectée entre le quai et les lignes latérales du terrain et leur prolongement. Le calcul de cette marge à l'intérieur du littoral est effectué en considérant que la distance (a) entre les lignes latérales est identique à la largeur du terrain (A) calculée au niveau de la ligne des hautes eaux;
- Nonobstant, ce qui précède, lorsqu'un quai a une dimension de plus de 20 m² un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est exigé.

Veillez prendre note que le fait de compléter la présente demande ne vous autorise pas à débiter les travaux. Vous devez attendre l'émission du permis ou certificat avant d'entreprendre quelque travail que ce soit. Considérant que la Ville de Rivière-Rouge ne procédera à l'étude de la demande que lorsqu'elle aura TOUS les documents requis en sa possession, vous devez fournir les documents nécessaires ci-haut mentionnés le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux.

Le permis ou le certificat d'autorisation demandé est émis dans un délai qui varie généralement de 3 à 4 semaines suivant la réception de la demande, incluant tous les plans et documents requis. En période d'achalandage, ce délai peut être supérieur. Si la demande est associée à une demande de dérogation mineure ou de PIIA, ce délai est généralement de 8 à 12 semaines.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à nos dépliants et aux règlements en vigueur sur le site Web de la Ville, riviere-rouge.ca, onglets : *Citoyen et affaires / Réglementation d'urbanisme*.

Veillez noter qu'une inspection de votre propriété pourrait être effectuée préalablement à l'émission de ce permis ou certificat (selon la nécessité). Ceci équivaut à un préavis. (Initiales)

Merci de votre collaboration!

 **Signature du demandeur :**

Date :

☐ Je désire recevoir et signer mon permis par courriel.

☐ Je désire être avisé par téléphone et passer au bureau pour signer et récupérer mon permis.

Version mise à jour, 2026